



Engagement à la médiation

Par notre signature, nous nous engageons à respecter les règles de la médiation:

- La médiation est un processus informel qui permet à l'utilisateur et à l'entité soumise à la LIPAD (ci-après l'entité) de traiter leur différend de manière consensuelle avec le soutien des préposés à la protection des données et à la transparence.
- Le processus de médiation est entièrement confidentiel. Aucune information, tant orale qu'écrite, ne pourra être divulguée, sauf accord exprès et mutuel des participants à la médiation. Les préposés sont soumis par la loi à une confidentialité absolue. Elles ne peuvent être appelées à témoigner, ni être soustraites au secret de la médiation.
- Les participants à la médiation n'utiliseront en aucun cas le processus de médiation au détriment de l'autre, et se comporteront de bonne foi.
- L'entité est tenue de collaborer au processus de médiation de par la loi. La personne la représentant doit posséder le pouvoir de l'engager.
- La médiation est un processus volontaire pour l'utilisateur qui en fait la requête. Il peut s'en retirer à tout moment à condition d'en informer le bureau des préposés à la protection des données et à la transparence lors d'une séance. Toutefois, ce faisant, il renonce à sa demande.
- Les préposés facilitent la communication entre les participants à la médiation afin qu'ils trouvent eux-mêmes une solution consensuelle à leur conflit en matière de transparence (accès aux documents) ou de protection des données (traitement licite, rectification ou destruction appropriée à la situation).

Si un accord est trouvé, il est consigné par écrit. Dans ce cas, les préposés classent l'affaire.

Si la médiation n'aboutit pas, l'accord de médiation indique les points que les participants à la médiation jugent utiles de clarifier et que les préposés reprendront dans leur recommandation. A cet effet, les Préposés tentent la conciliation entre les parties. Si aucun accord n'intervient, elles rendent une recommandation écrite sur tous les points dont elles sont saisies.

Fait à Genève, le

L'utilisateur:

La personne représentant l'entité:

La préposée: